



RÈGLEMENT ANNEXE

COUPE GAMBARDELLA
CRÉDIT AGRICOLE

SAISON 2017/2018

ARTICLE 1

L'organisation matérielle, sportive et financière est confiée par délégation de la Fédération Française de Football à la Ligue Centre-Val de Loire de Football pour les quatre premiers tours.

ARTICLE 2

Tous les Clubs engagés dans la compétition la saison précédente sont automatiquement engagés pour l'édition suivante. Les clubs peuvent se désengager au moyen du logiciel Footclubs en cochant « refus » avant la date limite d'engagement.

Tous les Clubs disputant un Championnat Régional de Ligue **U18** ont obligation de s'engager. Les clubs disputant un championnat départemental **U17 ou U18 ou U19** peuvent s'engager. Les joueurs licenciés U16 désirant participer à cette compétition devront satisfaire aux obligations prévues à l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF.

ARTICLE 3

Pour les deux premiers tours, l'homologation du terrain n'est pas exigée. Pour ce qui concerne les deux premiers tours, les Clubs devront toutefois utiliser un terrain réglementaire (possédant une main courante et des vestiaires). À partir du troisième tour, l'homologation devient obligatoire. En cas de qualification d'un Club pour le troisième tour, il appartient à celui-ci dans l'hypothèse où le tirage au sort le ferait recevoir, de trouver un terrain homologué dans les 48 heures qui suivent le tirage au sort, sinon le tirage sera inversé.

ARTICLE 4

Pour chaque tour, les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match de la rencontre.

Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et, à ce titre, revenir sur le terrain.

ARTICLE 5

Pour tous les tours régionaux, les frais des Officiels seront réglés à ceux-ci directement par la Ligue et le montant afférent sera débité du compte du club recevant.

ARTICLE 6

Les cas non prévus au présent Règlement ou au Règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole sont solutionnés souverainement par la Commission Régionale Sportive, des Calendriers et des Licences.